



# Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

## **Élection à la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) des Enseignants du Second degré, CPE, Psy-En Titulaires - Stagiaires**

**scrutin du 1er au 8 décembre 2022**

Du 1er au 8 décembre 2022, vous êtes tous appelés à élire vos représentants à la Commission Administrative Paritaire de l'Académie de Guadeloupe (CAPA), nouvelle instance qui représente désormais tous les personnels titulaires du second degré, Certifié, Agrégé, PEPS, PLP, CPE, Psy-En.

La loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019 opère un changement radical dans la gestion des ressources humaines, et les conditions du dialogue social. Cette transformation augmente l'opacité avec laquelle l'avancement comme le mouvement des personnels sont traités, ce qui rend de plus en plus difficiles nos conditions de travail. Ce changement marque donc un tournant important pour nous, personnels de l'Éducation.

Face aux attaques incessantes de l'administration et aux conséquences désastreuses de cette politique scélérate sur les personnels, les élèves et plus généralement sur l'éducation en Guadeloupe, il est essentiel que la voix du SPEG soit encore plus forte dans ces nouvelles instances paritaires académiques.

Cette élection revêt donc une importance capitale car vos représentants seront consultés sur des sujets cruciaux ayant un impact décisif sur la gestion de notre carrière et nos conditions de travail.

Voter pour le SPEG, c'est être représenté par des élus qui :

- défendent sans relâche et efficacement les intérêts matériels et moraux de tous les personnels, de la maternelle à l'université quels que soient leurs corps, leurs catégories en proposant les solutions les plus justes et les plus humaines compte tenu de la situation administrative de chacun ;
- luttent contre le harcèlement moral que nombre de collègues subissent actuellement et qui porte atteinte à leurs droits et à leur dignité, altère leur santé physique ou mentale et est une grave menace pour leur évolution professionnelle ;

- s'engagent pour que la mise en œuvre des nouvelles réformes ne se fasse pas au détriment de l'ensemble des personnels de l'académie ;
- se battent pour le maintien dans l'académie des néo titulaires ;
- continuent à œuvrer pour que les personnels en situation précaire accèdent à un emploi stable ;
- accompagnent efficacement les personnels qui font un recours administratif après une décision défavorable concernant leur avancement, promotion ou leur mutation

**Voter massivement pour le SPEG**, c'est œuvrer afin que vos revendications soient entendues et prises en compte en contraignant l'administration à établir un vrai dialogue social.

**Voter massivement pour le SPEG**, c'est défendre ce que nous avons durement gagné aux prix des nombreuses luttes de masses menées depuis la création de l'Académie de Guadeloupe.

**Voter massivement pour le SPEG**, c'est s'assurer de faire infléchir la politique rectorale arbitraire grâce à notre lutte acharnée.

Le SPEG, par sa vision unitaire de l'organisation des personnels de l'Education en Guadeloupe et par sa volonté de régler la situation de tous les personnels, est la seule force capable de mobiliser et mener ces combats.

**Le SPEG : une force de proposition  
incontournable**



**Votez et faites voter  
pour les listes  
SPEG**

**Syndicat des Personnels de l'Education en Guadeloupe**